

MESURES SANITAIRES - INFORMATIONS COVID-19

Au vu des règles sanitaires en vigueur, le CERTIFICAT COVID avec QR CODE (attestant d'une vaccination complète ou d'un résultat négatif d'un test PCR de moins de 72h ou antigénique de moins de 48h) est obligatoire pour participer au Séminaire LPP 2021.

Le certificat Covid doit être présenté en format papier ou électronique avec une pièce d'identité avec photo. Un contrôle est effectué à l'entrée et les personnes qui ne peuvent pas présenter ces documents ne peuvent pas accéder au Séminaire.

Le port du masque est obligatoire à l'entrée durant les contrôles.

Nous vous invitons également à consulter les informations Covid-19 mises à jour régulièrement sur notre site internet.